



Monsieur Benjamin REDT  
Président de la CMP 3SMS

Paris, le jeudi 06 juin 2024

Objet : demande de convocation d'une CMP extraordinaire

Monsieur le Président de la Commission Mixte Paritaire,

Nous vous sollicitons ce jour pour vous demander de bien vouloir convoquer une Commission Mixte Paritaire Extraordinaire afin de négocier la suppression de la clause miroir que contiennent des articles des accords suivants :

- L'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur dans le cadre de la politique salariale en lien avec la négociation sur la CCUE dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif,

et

- L'accord du 4 juin 2024 définissant les modalités de la négociation relative à la construction d'une Convention collective unique étendue (CCUE) dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif et aménageant à cette fin les dispositions de l'accord « CPPNI » n° 2019-02 du 29 octobre 2019.

Restant à votre disposition si besoin, veuillez agréer Monsieur REDT, nos sincères salutations.

Pascal CORBEX, Secrétaire Générale de la FNAS FO  
Franck HOULGATTE, Secrétaire Général de l'UNSP FO

**FNAS FO**

7 passage Tenaille 75014 PARIS  
Tel : 01 40 52 85 80 - [lafnas@fnasfo.fr](mailto:lafnas@fnasfo.fr)

**UNSP FO**

153/155 rue de Rome 75017 PARIS  
Tel : 01 44 01 06 00 - [secretariat@unsfo.org](mailto:secretariat@unsfo.org)